

# INFO KILDARE

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

## À LIRE DANS CE NUMÉRO :

- Mot du maire **p. 2** ▶
- Budget **p. 3 à 5** ▶
- Territoire **p. 6 et 7** ▶
- Piscines **p. 8 à 13** ▶
- Loisirs et culture **p. 14** ▶
- Bibliothèque **p. 15** ▶
- Camp de jour **p. 16 et 17** ▶
- Sécurité **p. 18 et 19** ▶
- Communauté **p. 20 et 21** ▶
- MRC **p. 22** ▶
- Agriculture - projet pilote **p. 23**



# Mot du maire



**Michel Dupuis**  
Maire

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



**Joachim Larochelle-Courchesne**  
District numéro 1



**Annie Neveu**  
District numéro 2



**Roxane Perreault**  
District numéro 3



**Frédéric Bourgeois**  
District numéro 4



**Éliane Neveu**  
District numéro 5



**Jean Lemieux**  
District numéro 6

**Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare**  
850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0

Téléphone : 450 755-4782  
Télécopieur : 450 755-4784

@ info@saintambroise.ca  
www.saintambroise.ca  
f facebook.com/saintambroisedekildare

## CHERS AMBROISIENS ET AMBROISIENNES,

Le printemps approche à grand pas après un hiver avec beaucoup de neige, mais pas trop de froid. Malgré tout, j'espère que vous avez profité de nos diverses installations (patinoires, pistes de ski de fond, sentiers de fat-bike et glissade) tout au long de la saison froide. Un gros merci à nos bénévoles ainsi qu'aux employés des travaux publics pour l'entretien des installations.

Le conseil municipal tenait à vous remercier encore une fois pour la Guignolée. En effet, le samedi 10 décembre dernier fut une journée mémorable pour cette 1<sup>re</sup> édition. Ce sont plus de 10 000 \$ de dons en argent et plus de 4 000 \$ de dons en denrées et ce, en moins de 6 heures. Inutile de vous dire que ce fut un succès sur toute la ligne. Je tenais à souligner le travail de l'équipe de bénévoles qui était sur place. Je ne peux pas tous et toutes vous nommer, mais je souhaitais vous remercier. Grâce à vous, nous avons su faire la différence pour que les familles puissent passer un beau temps des Fêtes. Un gros merci à nos commanditaires : Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière, Lettrage Astral et Location Dany. Également, je tenais à remercier l'immense travail d'Alex-Ann (directrice des loisirs et de la culture) et d'Anthony (coordonnateur des loisirs et de la culture) pour la logistique complète de l'événement et de la publicité. On se donne rendez-vous en décembre 2023 pour la 2<sup>e</sup> édition. Si jamais le cœur vous en dit, vous pouvez toujours donner des denrées durant l'année au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, le conseil municipal a adopté une résolution dans le but de démontrer son engagement et soutenir la relève! Notre service des loisirs a également tenu à souligner ces Journées en offrant à tous les élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Paix une activité récompense au parc du Chalet des loisirs le 23 février dernier.

### À venir

Plusieurs projets verront le jour en 2023. Nous finaliserons ce printemps les travaux de stationnement au parc du Chalet des loisirs ainsi que l'aire de pique-nique dans le cœur du sentier 4 saisons. Débuteront aussi, dès le mois de mai, les travaux d'aménagement de la piste cyclable qui va relier nos deux pôles urbains. Les travaux devraient être finalisés en novembre 2023.

Suite à l'obtention d'une subvention auprès de la MRC de Joliette du Fonds régions et ruralité, nous procéderons cet automne à l'aménagement d'une piste de pumptrack ainsi qu'à la réfection des terrains de tennis au parc du Chalet des loisirs. Nous intégrerons aussi le lignage du pickleball aux terrains. Nous sommes dans la préparation des activités de loisirs des prochains mois. Plusieurs activités vous attendent et c'est avec beaucoup d'excitation que nous vous les présenterons bientôt. Surveillez les prochaines publications pour connaître tous les détails!

Je tenais à vous souhaiter un beau printemps et n'oubliez pas d'aller vous sucrer le bec dans l'une de nos cabanes à sucre locales!

Pour me rejoindre : 450 898-7715.

Michel Dupuis : maire.sak@outlook.com  
Joachim Larochelle-Courchesne : conseiller1.sak@outlook.com  
Annie Neveu : conseiller2.sak@outlook.com  
Roxane Perreault : conseiller3.sak@outlook.com  
Frédéric Bourgeois : conseiller4.sak@outlook.com  
Éliane Neveu : conseiller5.sak@outlook.com  
Jean Lemieux : conseiller6.sak@outlook.com

# Administration

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Paiements de taxes

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> versements de taxes pour l'année 2023 sont prévus les 10 avril et 9 juin. Vous pouvez payer votre compte de l'une des façons suivantes : débit, chèque, carte de crédit (Visa ou Mastercard), en personne ou en téléphonant au 450 755-4782, poste 101. Il est aussi possible de payer votre compte de taxes à votre institution financière ou via Internet.

### Fermeture des bureaux municipaux

Les bureaux municipaux seront fermés du 6 avril à midi au 10 avril inclusivement en raison de la fête de Pâques.



### Prochaines séances du conseil municipal

|         |                     |        |
|---------|---------------------|--------|
| 3 avril | 1 <sup>er</sup> mai | 5 juin |
|---------|---------------------|--------|

Vous avez des questions pour le conseil municipal? Envoyez-les à l'adresse [info@saintambroise.ca](mailto:info@saintambroise.ca)

## PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2023-2024-2025

| #  | TITRES                                                                         | 2023                | 2024                | 2025                | TOTAL                | FINANCEMENT         |                   |                     |                     |                      |
|----|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
|    |                                                                                |                     |                     |                     |                      | F.A.G.              | FONDS RÉSERVÉS    | EMPRUNT             | SUBVENTION          | TOTAL                |
| 1  | Aqueduc - pompe - réseau distribution d'eau pour bornes incendie sur la 343    | 15 800 \$           |                     | 1 840 000 \$        | 1 855 800 \$         | 15 800 \$           |                   | 920 000 \$          | 920 000 \$          | 1 855 800 \$         |
| 2  | Égout - pompe                                                                  | 12 000 \$           |                     |                     | 12 000 \$            | 12 000 \$           |                   |                     |                     | 12 000 \$            |
| 3  | Loisirs - réaménagement de la bibliothèque                                     |                     | 1 100 000 \$        |                     | 1 100 000 \$         |                     |                   | 800 000 \$          | 300 000 \$          | 1 100 000 \$         |
| 4  | Loisirs - piste cyclable : relier les 2 périmètres urbains                     | 3 478 000 \$        |                     |                     | 3 478 000 \$         | 776 000 \$          |                   | 807 000 \$          | 1 895 000 \$        | 3 478 000 \$         |
| 5  | Loisirs - piste pumptrack                                                      | 138 000 \$          |                     |                     | 138 000 \$           | 138 000 \$          |                   |                     |                     | 138 000 \$           |
| 6  | Loisirs - terrain de tennis                                                    | 129 000 \$          |                     |                     | 129 000 \$           | 129 000 \$          |                   |                     |                     | 129 000 \$           |
| 7  | Loisirs - réaménagement du parc des loisirs                                    |                     |                     | 4 600 000 \$        | 4 600 000 \$         |                     |                   | 1 000 000 \$        | 3 600 000 \$        | 4 600 000 \$         |
| 8  | Voirie : gratte et souffleuse petit tracteur                                   | 7 900 \$            |                     |                     | 7 900 \$             | 7 900 \$            |                   |                     |                     | 7 900 \$             |
| 9  | Voirie : refaire pavage de la 59e Avenue                                       | 150 000 \$          |                     |                     | 150 000 \$           |                     | 150 000 \$        |                     |                     | 150 000 \$           |
| 10 | Voirie : refaire pavage : Joanna, des Érables, Préville, 7e, 8e et 10e Avenues | 1 437 079 \$        |                     |                     | 1 437 079 \$         |                     | 186 820 \$        | 711 354 \$          | 538 905 \$          | 1 437 079 \$         |
|    | <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>5 367 779 \$</b> | <b>1 100 000 \$</b> | <b>6 440 000 \$</b> | <b>12 907 779 \$</b> | <b>1 078 700 \$</b> | <b>336 820 \$</b> | <b>4 238 354 \$</b> | <b>7 253 905 \$</b> | <b>12 907 779 \$</b> |

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1      | Pour 2023, nous ferons l'acquisition d'une pompe dans l'éventualité d'un défaut d'une des pompes actuelles. En 2025 - Comme mentionné depuis plusieurs années, le périmètre urbain du village sera à développer vers le Sud-Ouest et nous devons revoir notre réseau de distribution d'eau afin d'améliorer la protection incendie passant par l'installation d'une conduite maîtresse de plus grandes dimensions et de bornes incendie. Nous espérons évidemment obtenir une contribution gouvernementale pour sa réalisation. |
| 2      | 2023 - Nous pensons faire l'acquisition d'une pompe de réserve pour les stations de pompage (égout).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 3      | 2024 - L'église est un bâtiment municipal et nous regardons la possibilité d'en faire l'utilisation compte tenu qu'elle est sous-utilisée. De l'autre côté, notre bibliothèque est trop petite, et nous voulons améliorer notre service à la population. Nous regardons la possibilité d'utiliser une partie de l'église comme bibliothèque.                                                                                                                                                                                    |
| 4      | 2023 - Enfin la réalisation de la piste cyclable. Nous avons obtenu les autorisations : du ministère de l'Environnement, ministère des Transports de la CPTAQ et de la propriétaire riveraine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 5 et 6 | 2023 - Nous voulons réaliser la piste pumptrack et la réfection de la surface du terrain de tennis en utilisant le FRR de la MRC (un programme de subvention pouvant aller jusqu'à 159 000 \$ en 2023).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 7      | 2026 - Nous avons un plan directeur de développement du parc du Chalet des loisirs. En 2022, nous avons accordé un contrat pour faire le stationnement et une aire de pique-nique. Nous avons la pumptrack et le terrain de tennis pour 2023. Il reste le chalet, espace de jeux derrière le tennis, les jeux, etc..                                                                                                                                                                                                            |
| 8      | 2023 - Deux éléments que nous achèterons en 2023.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 9      | 2023 - La 59 <sup>e</sup> Avenue est abîmée, crevassée, alors nous allons refaire le pavage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 10     | 2023 - Le contrat a été donné en 2022 pour la réalisation en 2023. On refait le pavage seulement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |



# Budget

| Dépenses                                              | 2022                | 2023                | Revenus                                                | 2022                | 2023                |
|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Administration générale                               | 794 715 \$          | 943 525 \$          | Taxes (foncières, police, compensations, sectorielles) | 4 799 703 \$        | 5 592 165 \$        |
| Sécurité publique                                     | 790 950 \$          | 858 145 \$          | Paiements tenant lieu de taxes                         | 35 300 \$           | 36 400 \$           |
| Transport                                             | 1 025 040 \$        | 2 090 585 \$        | Subventions et transferts                              | 132 082 \$          | 183 341 \$          |
| Hygiène du milieu                                     | 702 780 \$          | 1 128 770 \$        | Services rendus                                        | 125 750 \$          | 138 775 \$          |
| Santé et bien-être                                    | 8 055 \$            | 13 790 \$           | Droits et licences                                     | 295 500 \$          | 307 499 \$          |
| Aménagement, urbanisme et développement               | 225 785 \$          | 276 185 \$          | Autre                                                  | --- \$              | 159 000 \$          |
| Loisirs et culture                                    | 1 098 180 \$        | 1 276 885 \$        | <b>Total</b>                                           | <b>5 388 335 \$</b> | <b>6 417 180 \$</b> |
| Frais de financement                                  | 307 050 \$          | 684 120 \$          |                                                        |                     |                     |
| Amortissements                                        | --- \$              | (1 458 765) \$      |                                                        |                     |                     |
| Remboursement capital                                 | 456 610 \$          | 665 400 \$          |                                                        |                     |                     |
| Transfert activités d'investissement (immobilisation) | 353 800 \$          | 425 667 \$          |                                                        |                     |                     |
| Affectations et réserves                              | (374 630) \$        | (487 127) \$        |                                                        |                     |                     |
| <b>Total</b>                                          | <b>5 388 335 \$</b> | <b>6 417 180 \$</b> |                                                        |                     |                     |

Le Conseil municipal a adopté le budget 2023 et son programme triennal d'immobilisations à la séance extraordinaire du 19 décembre dernier.

Au budget, le montant des revenus et des dépenses se chiffre à 6 417 180 \$, soit 19 % de plus que l'année 2022. Cette différence se sépare en majeure partie dans 3 postes de revenus du budget qui correspondent à plusieurs postes de dépenses.

**1 -** Au chapitre des règlements d'emprunt, nous ajoutons un montant important de revenus additionnels jusqu'à la fin de l'année 2022, 7 anciens règlements ont été refinancés (6 331 300 \$), ainsi que le financement de 4 nouveaux règlements (5 196 700 \$) pour un total de 11 528 000 \$. Compte tenu de la conjoncture économique, nous avons prévu un taux d'intérêt de 5 %, plus de 2 fois supérieur au taux précédent. Notre choix a été judicieux puisque le taux d'intérêt est passé de 2,35 % à 4,90 %. Cette augmentation touche principalement des taxes de secteurs et non celles à l'ensemble des immeubles.

Certains anciens règlements d'emprunt (travaux de pavage de 2017) sont partiellement couverts par des subventions.

Au cours des 3 dernières années, des projets de développements résidentiels ont vu le jour, soit :

a) Un règlement d'emprunt de 2 369 300 \$ réparti à différents secteurs sur les prolongements de la 50<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Sicard.

b) Un règlement d'emprunt de 1 187 800 \$ réparti au mètre linéaire sur le prolongement de la rue des Érables et l'avenue des Feuillus.

À cela, nous ajoutons un règlement d'emprunt de 907 600 \$ pour la construction d'un 3<sup>e</sup> bassin aux étangs aérés, réparti de 3 façons aux usagers du service d'épuration sanitaire;

De plus, un règlement d'emprunt de 772 000 \$ pour la réfection du 5<sup>e</sup> Rang Est, réparti à l'ensemble des immeubles de la municipalité. Les travaux totalisaient 1 272 000 \$, toutefois nous avons reçu une subvention de 500 000 \$ du ministère des Transports.

**2 -** Au cours de l'année 2023, nous prévoyons recevoir une subvention 159 000 \$ pour la réalisation de la piste pumtrack et de la surface des terrains de tennis, provenant du FDT (Fonds de développement des territoires). Un programme de subvention géré par notre MRC.

**3 -** Finalement, nous avons augmenté le taux de la taxe foncière de 0,02 \$, passant de 0,64 \$ (incluant le 2 sous des chemins) à 0,66 \$ du 100 \$ d'évaluation. Ce qui représente une variation de 3,125 %, soit +/- 52 \$ de plus pour une évaluation moyenne de 264 000 \$.

Cette petite augmentation est occasionnée par l'augmentation des dépenses, puisque les investissements sont couverts par une affectation des surplus accumulés.

Les dépenses augmentent dans l'ensemble des services et elles touchent : la rémunération, l'ajout de nouvelles ressources, la facture de la couverture policière, celle du service incendie, les produits pétroliers, la mise à jour de l'équité salariale, une nouvelle photographie aérienne de la municipalité, les contrats avec la MRC dont les matières résiduelles et le transport de personnes.

À compter de l'année 2023, le ministère des Affaires municipales nous demande d'introduire dans le budget une dépense d'amortissement selon chaque service. Pour nous, elle totalise un montant de 1 458 765 \$, réparti en administration, transports, hygiène du milieu et loisirs. Comme vous pouvez le constater, nous avons déduit cette dépense dans une ligne distincte.

Au cours des années 2021 et 2022, nous avons accumulé beaucoup de retard au service d'urbanisme. Il faut reconnaître que la municipalité est en croissance. Les permis et certificats étaient rédigés aux limites du temps selon les règles en vigueur et les inspections effectuées des mois après la fin des travaux. De plus, la MRC de Joliette a changé la firme d'évaluation. Tous ces facteurs ont contribué à recevoir les évaluations des nouvelles constructions des mois après la fin de la construction. Alors, nous avons engagé une nouvelle ressource (employée) au service d'urbanisme, afin de répondre plus rapidement aux demandes et réduire le processus de traitement des dossiers.

Les compensations pour les services se maintiennent comme l'année dernière, donc l'aqueduc à 210 \$, les eaux usées à 300 \$ et les matières résiduelles sont à 180 \$.

Un montant de 467 563 \$ provenant des surplus accumulés a été ajouté, afin de payer les investissements et d'équilibrer le budget.

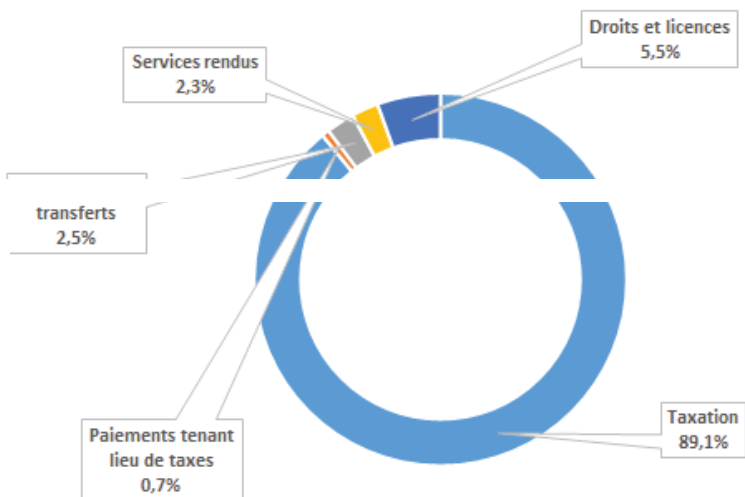
De 2017 à 2026, nous rembourserons le fonds de roulement à la hauteur de 11 900 \$ par année, pour l'installation des enseignes aux entrées de la municipalité.

Le Conseil a décidé de faire une réfection de pavage de la 59<sup>e</sup> avenue. Nous pensons que les travaux pourront se faire à la fin de l'été 2023.

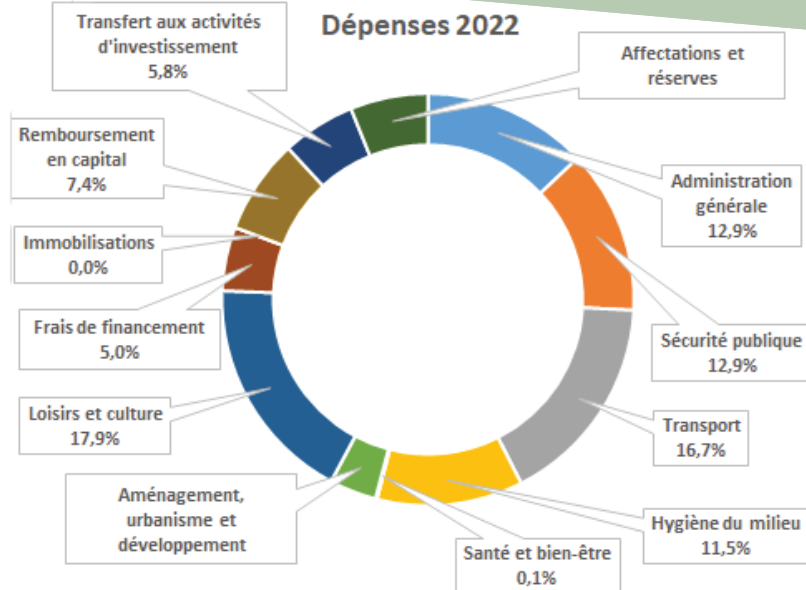


# Budget

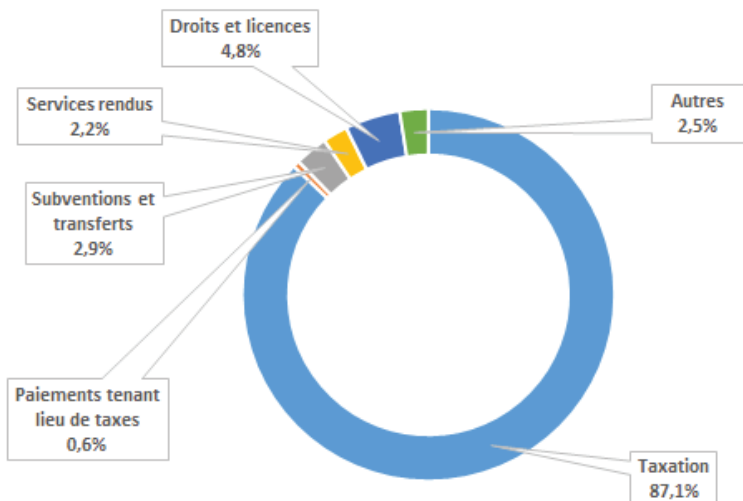
## Revenus 2022



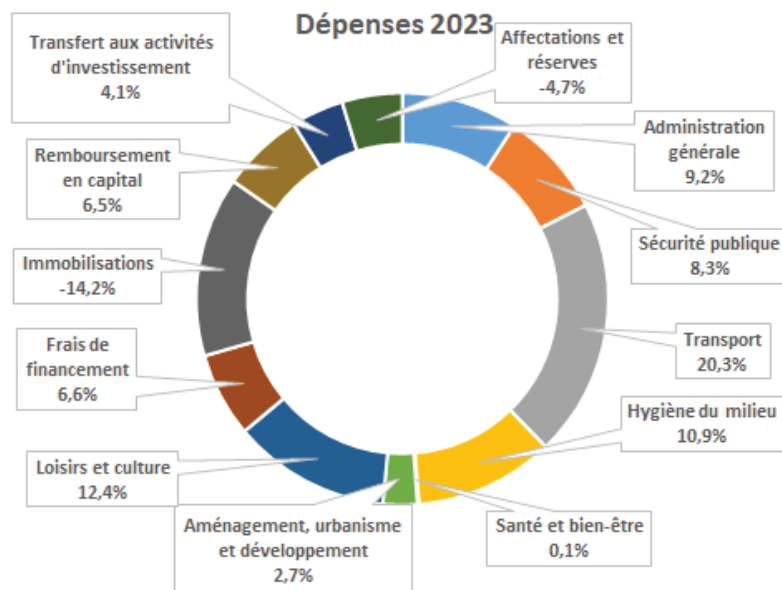
## Dépenses 2022



## Revenus 2023



## Dépenses 2023



## Règlements d'emprunt - ensemble

| Règlement | Description                    | Durée  |            | 2023              |                   |                   | Taux           |
|-----------|--------------------------------|--------|------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|
|           |                                |        |            | Capital           | Intérêts          | Total             |                |
| 687-2014  | Ponceaux - parapluie           | 20 ans | Évaluation | 14 000,00         | 13 131,06         | 27 131,06         | 0,00005        |
| 720-2016  | Réfection du rang Double       | 20 ans | Évaluation | 50 700,00         | 47 412,16         | 98 112,16         | 0,00016        |
| 725-2016  | Réfection du 38e Avenue        | 20 ans | Évaluation | 37 900,00         | 35 394,50         | 73 294,50         | 0,00012        |
| 726-0216  | Réfection du 4e Rang           | 20 ans | Évaluation | 62 800,00         | 58 697,68         | 121 497,68        | 0,00020        |
| 727-2016  | Réfection de la rue Principale | 20 ans | Évaluation | 105 200,00        | 98 385,44         | 203 585,44        | 0,00034        |
| 778-2020  | Réfection du 5e Rang Est       | 20 ans | Évaluation | 23 300,00         | 33 444,98         | 56 744,98         | 0,00009        |
|           |                                |        |            | <b>293 900,00</b> | <b>286 465,82</b> | <b>580 365,82</b> | <b>0,00097</b> |

**TAUX INCLUS DANS LA TAXATION GÉNÉRALE**



# Territoire



## JOURNÉE VERTE SAMEDI 6 MAI 2023

**De 9 h à 12 h, à la salle communautaire**

Lors de cet avant-midi, nous invitons les Ambroisiennes et les Ambroisiens à venir se procurer du compost et des arbres gratuitement.

Surveillez les détails de l'événement sur la page Facebook de la Municipalité au cours du mois d'avril 2023.

## VENTES DE GARAGE

Les 20, 21 et 22 mai prochain se tiendront les ventes de garage annuelles dans notre municipalité.

Lors de cette fin de semaine, aucun permis n'est nécessaire pour tenir une vente de garage sur son terrain.



## STATIONNEMENT DE RUE

Prenez note qu'à partir du samedi 15 avril 2023, vous pourrez stationner un véhicule sur la voie publique entre minuit et 7 h sur l'ensemble du territoire, à moins d'indication contraire.

## ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les garages temporaires (abris d'auto temporaires) sont autorisés jusqu'au 15 avril prochain.

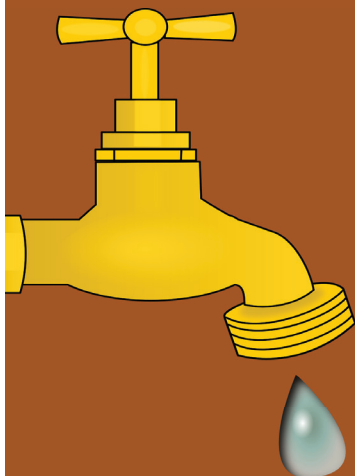
À cette date, le tout devra être démantelé et remis, incluant la toile et la structure.

## COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES



Bonne nouvelle! La collecte hebdomadaire reprend le vendredi 31 mars et se poursuit jusqu'au vendredi 8 décembre!

## DRAINAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC



Du 1<sup>er</sup> au 5 mai et du 8 au 12 mai 2023, nous procéderons à un rinçage curatif des conduites de l'aqueduc sur les deux réseaux en simultané. Pendant cette période, il est possible que l'eau de l'aqueduc soit trouble et colorée.

À cet effet, nous vous recommandons d'utiliser le minimum d'eau chaude afin de ne pas entraîner des particules dans votre chauffe-eau. Il est également fortement recommandé de ne pas faire de lessive de vêtements blancs avec de l'eau de Javel. L'utilisation d'eau de Javel entraîne la fixation de particules de fer oxydé (rouille) sur les vêtements.

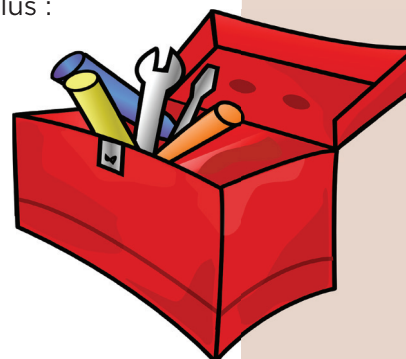
# Territoire et urbanisme

## VOUS AVEZ UN PROJET EN TÊTE?

Pensez à demander un permis!

Afin de faciliter les choses, toutes les demandes de permis et de certificats doivent être accompagnées d'un formulaire et de plans représentant le projet, sont spécifiquement inclus :

- La construction (résidentielle ou accessoire);
- La rénovation, la réparation, la transformation;
- L'agrandissement;
- L'installation de piscine hors terre ou creusée;
- La démolition ou le déplacement de bâtiment;
- L'installation septique;
- L'abattage d'arbre;
- L'installation d'une enseigne;
- Le lotissement.



Pour toutes demandes de permis ou de certificats, veuillez prévoir un délai raisonnable pour la date de début des travaux. Nous étudierons la demande dans les 30 jours suivant la réception de **tous** les documents nécessaires pour l'analyse.

Nous vous invitons à communiquer avec nos inspecteurs Samuel Mondoux (inspecteur en environnement et en bâtiment, poste 108 ou à [urbanisme@saintambroise.ca](mailto:urbanisme@saintambroise.ca)) et Élisabeth Markey (inspectrice en urbanisme, poste 113 ou à [inspection@saintambroise.ca](mailto:inspection@saintambroise.ca)). Ils pourront vous informer sur les dispositions et les normes applicables à votre projet.

## CARREFOUR CANIN - MÉDAILLES



Le temps est venu de renouveler votre licence de chien. Veuillez noter que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, le coût de la licence est de 45 \$ et est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Vous pouvez vous procurer votre médaille au bureau municipal (850, rue Principale) ou directement au Carrefour Canin.



Si toutefois vous devenez propriétaire d'un chien durant l'année, vous pourriez bénéficier du tarif réduit que voici :

- 1<sup>er</sup> octobre, valide jusqu'au 31 décembre : 40 \$;
- 1<sup>er</sup> novembre, valide jusqu'au 31 décembre : 35 \$;
- 1<sup>er</sup> décembre, valide jusqu'au 31 décembre : 30 \$.

Le coût pour remplacer une médaille perdue en cours d'année est de 5 \$.

Aussi, prenez note que sans qu'elle en fasse l'obligation pour les gardiens de chiens, la Municipalité recommande la castration et la stérilisation de ceux-ci dans le but de :

1. Réduire les escapades;
2. Éliminer les accouplements non planifiés;
3. Éliminer les périodes de chaleur des femelles et les visites des mâles;
4. Réduire la propension à la territorialité et à l'agressivité.



## INFORMATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SUR LES PISCINES

**Vous avez une piscine existante? Le règlement s'applique à vous aussi!**  
**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, des changements ont eu lieu et vous devrez peut-être apporter des modifications à vos installations. Lisez attentivement ce qui suit :**

### CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du *Règlement*, incluant les plus récentes modifications entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Pour en savoir plus sur les modifications, consultez la [page Web](#) du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement* et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine ;
- installer un plongeur ;
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

### PISCINES VISÉES

Le *Règlement* s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le *Règlement* ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau ;
- aux plans d'eau naturels ;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.



### RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

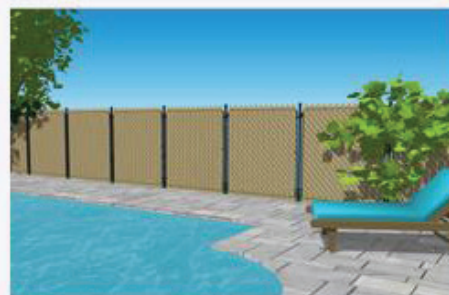
- avoir une hauteur minimale de 1,2 m ;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte) ;
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



### Nouveauté

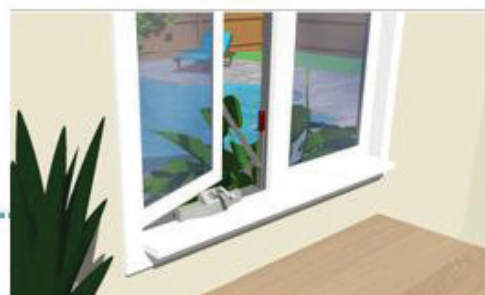
Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte ;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
  - Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.





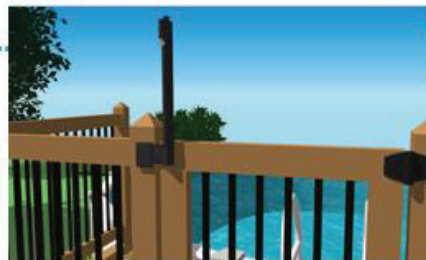
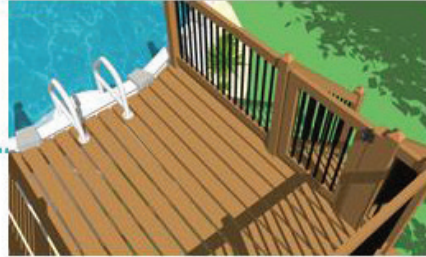
## RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment .

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

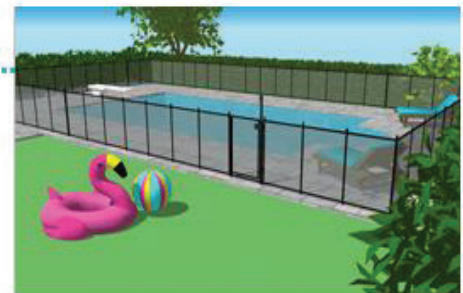
Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte ;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.



## CONTRÔLE DE L'ACCÈS — PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.





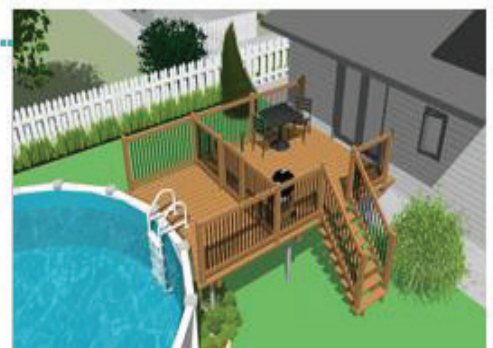
### CONTRÔLE DE L'ACCÈS — PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur ;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement ;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte ;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.





## APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit :

- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte) ;

Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés :

- à l'intérieur d'une enceinte ;
- sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio) ;
- dans une remise.

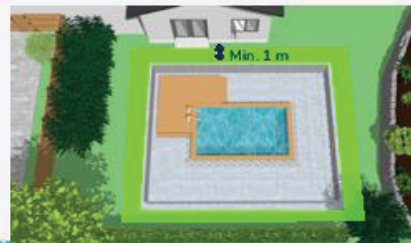
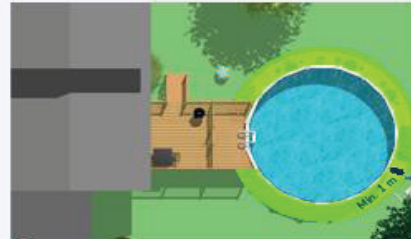


## Nouveauté

### AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS D'UNE ENCEINTE OU D'UNE PISCINE

Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte :

- aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant).
  - Cette exigence ne s'applique pas aux équipements mobiles, tels les meubles de jardin et les outils, ni aux arbres. Il est toutefois recommandé d'éviter de laisser de tels équipements à trop grande proximité de la piscine ou de l'enceinte et de tailler les branches pouvant présenter un risque.



Aucune fenêtre d'un bâtiment ne doit être située à l'intérieur de cette bande de 1 m, sauf si cette fenêtre :

- est située à au moins 3 m du sol ou ;
- a une ouverture limitée de manière à ne pas permettre le passage d'une balle de plus de 10 cm.

*Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux enceintes installées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou une enceinte acquises avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installées au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptées de cette exigence.*

## Nouveauté

### PISCINE DOTÉE D'UN PLONGEOIR

Une piscine munie d'un plongeoir doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation. Cette norme précise les caractéristiques dimensionnelles et géométriques de l'enveloppe d'eau minimale nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle. ....

Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le [site du Bureau de normalisation du Québec](#).

Les propriétaires devraient s'adresser à un professionnel pour s'assurer du respect de la norme. Celle-ci exige d'ailleurs que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeoir. ....

*Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux plongeoirs installés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou un plongeoir acquis avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installés au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptés de cette exigence.*





# Loisirs et culture

## ÉVÉNEMENTS À VENIR

Ça bouge au département des loisirs! Plusieurs événements sont à venir aux cours des prochains mois. Afin de ne pas les manquer, nous vous invitons à nous suivre sur Facebook et à inscrire les dates que voici dans votre calendrier :

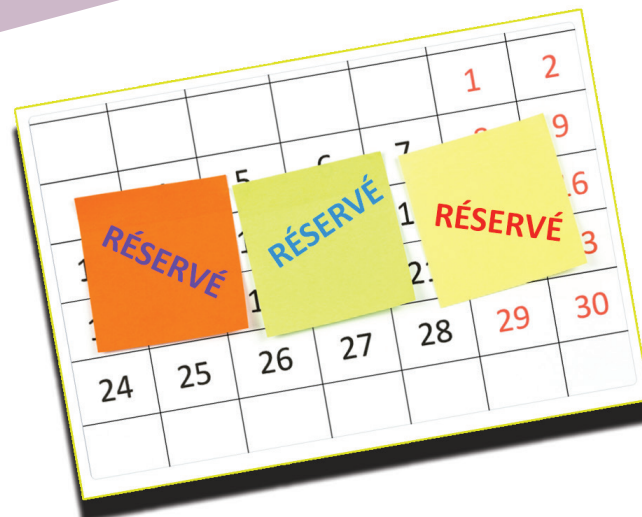
**Dimanche 2 avril 2023** : Spectacle de Pâques et chasse aux cocos;

**Samedi 6 mai 2023** : Journée verte;

**Samedi 27 mai 2023** : Atelier d'introduction à la photographie avec le Musée d'art de Joliette pour un projet photo de la Municipalité;

**Samedi 17 juin 2023** : Fête de la famille;

**Mercredi 28 juin 2023** : Cinéma plein-air.



**Et bien plus encore!**  
**Suivez nos prochaines publications!**

## SPECTACLE - RICO COCORICO - COWBOY AU GALOP



Le dimanche 2 avril 2023, les enfants âgés de 3 à 7 ans, accompagnés de leurs parents, sont invités au spectacle *Rico Cocorico - Cowboy au Galop* dès 10 h à la salle communautaire de Saint-Ambroise-de-Kildare (750, rue Principale). Le spectacle sera suivi d'une chasse aux cocos de Pâques.

Voici un petit résumé du spectacle :

« Sacha la vache est malade. Son ami Rico tente de la soigner, pendant que Réal son cheval le presse pour partir au Texas, là où une grande course aux cocos de Pâques pour cowboys les attend. »

Découvrez des chansons à la guitare, du gumboots et du rodéo à travers cette amitié.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 31 MARS 2023 12 H au 450 755-4782, poste 103.

*\*Un parent doit obligatoirement accompagner les enfants.*

## PROGRAMMATION PRINTEMPS 2023

Au cours des prochains jours, vous recevrez la programmation des cours offerts dans la municipalité. Prenez note que la période d'inscription aura lieu du 3 au 14 avril 2023\* (12 h).

Pour toutes informations concernant l'inscription et la programmation de printemps 2023, communiquez avec le coordonnateur des loisirs au 450 755-4782, poste 103 ou par courriel à [loisirs2@saintambroise.ca](mailto:loisirs2@saintambroise.ca).

\*Sauf du vendredi 7 avril au lundi 10 avril 2023, en raison de la fermeture des bureaux municipaux pour Pâques.

# Bibliothèque

**Nous sommes heureux de vous annoncer de grands changements à la bibliothèque qui nous permettront de vous offrir un meilleur service.**

## LOGICIEL ET SITE INTERNET

En raison du bris informatique en octobre 2022, nous avons dû mettre en place un nouveau logiciel plus performant ainsi qu'un nouveau site Web qui vous permettra de faire vos propres recherches et accéder à votre dossier (une fois abonné à la bibliothèque).

Bien que ces changements aient causé la fermeture temporaire de la bibliothèque, nous sommes maintenant complètement fonctionnels et même plus efficaces qu'avant!

L'adresse de notre site Web n'est, pour l'instant, pas connectée au site Web de la Municipalité. Afin de consulter notre catalogue, veuillez donc vous rendre directement à l'adresse suivante :  
<https://saintambroise.espacebiblio.ca/>

## HORAIRE

**Mercredi : 14 h à 15 h 30**

**Jeudi : 17 h 30 à 19 h 30**

**Vendredi : 17 h 30 à 19 h 30**

**Samedi : 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h**

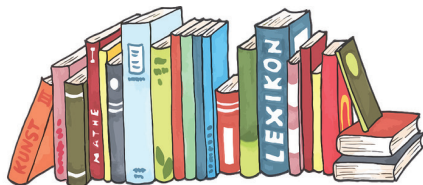
## RÉNOVATIONS

La bibliothèque sera sujette à des rénovations cet été. Nous allons repeinturer, changer le mobilier et nous allons réaménager certains espaces. Tout cela dans le but de rajeunir notre bibliothèque et de rendre notre espace plus confortable.

Pour le moment, nous ne pouvons fournir une date exacte pour ces rénovations, mais il est possible que nous fermions une semaine (à l'extérieur des vacances de la construction) afin de réaliser toutes ces tâches.



## COOPÉRATION AVEC LE CÉGEP LIONEL-GROULX



Nous avons la chance d'avoir été approchés par le département de la technique en documentation du cégep Lionel-Groulx. Une classe entière de techniciens viendra visiter notre bibliothèque afin de travailler sur leur projet final, soit d'établir et de mettre en place un service à notre bibliothèque.

Nous avons sélectionné les projets sur lesquels nous souhaitons avoir leur aide. Grâce à ces étudiants, nous espérons :

- Créer des capsules de type tutoriels par rapport aux nouvelles fonctionnalités de notre site Web;
- Établir notre politique de gestion des collections;
- Développer notre collection de périodiques;
- Rétablir contact avec l'école primaire et offrir des services plus personnalisés;
- Faire une meilleure promotion de nos collections en établissant, entre autres, un coin d'aide au lecteur;
- Structurer nos activités et services pour le camp de jour;
- Créer un système de classement afin de gérer la documentation;
- Acquérir, traiter et cataloguer les livres publiés pendant notre période de fermeture.

# Camp de jour

## CAMP DE JOUR ESTIVAL

ET C'EST PARTI POUR L'ÉTÉ 2023!

Le camp de jour estival est de retour pour la saison 2023. Pendant 8 semaines, de 7 h à 17 h 30, du lundi au vendredi, les enfants participeront à une panoplie d'activités : animations sportives et culturelles, activités spéciales, jeux d'eau et journées thématiques, le tout dans un cadre sécuritaire et amusant.

Les élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Paix recevront à la fin du mois de mars le dépliant d'information pour le camp de jour de l'été 2023 incluant la procédure d'inscription. Il sera également disponible sur le site de la Municipalité au [www.saintambroise.ca](http://www.saintambroise.ca).



### PÉRIODE D'INSCRIPTION :

Lundi 17 avril au jeudi 20 avril 2023 (8 h 30 à 12 h & 13 h à 16 h);  
Vendredi 21 avril 2023 (8 h 30 à 12 h).

À cause de la pénurie de main-d'œuvre (même les camps de jour n'y échappent pas), nous nous devons d'avoir un nombre maximum d'enfants par groupe selon les ratios de l'Association des camps du Québec. Pour l'année 2023, nous aurons 150 places disponibles par semaine, réparties comme suit :

- Groupe 1 (5-6 ans) : 20 places/semaine;
- Groupe 2 (5-6 ans) : 20 places/semaine;
- Groupe 3 : (6-7 ans) : 24 places/semaine;
- Groupe 4 : (7-8 ans) : 24 places/semaine;
- Groupe 5 : (8-9 ans) : 30 places/semaine;
- Groupe 6 : (10-12 ans) 30 places/semaine.

PREMIER ARRIVÉ,  
PREMIER SERVI!

Prenez note qu'il n'y aura pas de forfait été. Seule l'inscription à la semaine sera possible. De plus, pour que votre enfant puisse fréquenter le camp de jour, la totalité des frais devra être payée au plus tard lors du 3<sup>e</sup> versement au mois de juin 2023.

*\*Le camp de jour est réservé aux enfants qui résident à Saint-Ambroise-de-Kildare UNIQUEMENT.*

*\*\*Les enfants doivent avoir fréquenté la maternelle ou être âgés de 5 ans en date du 30 septembre 2022.*





# Camp de jour - offres d'emploi

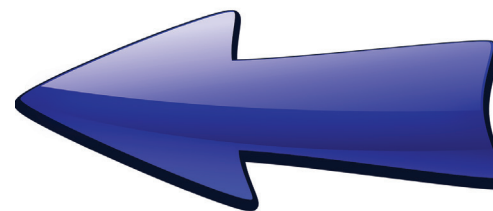
## REJOINS NOTRE ÉQUIPE!

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare est à la recherche d'étudiants et d'étudiantes pour combler plusieurs postes pour le camp de jour de l'été 2023.

Description complète des postes et des formations au [www.saintambroise.ca](http://www.saintambroise.ca).

DATE LIMITE POUR LA TRANSMISSION DE VOTRE CANDIDATURE : **Vendredi 14 avril 2023, 12h**

Vous devez faire parvenir votre candidature par courriel à [loisirs2@saintambroise.ca](mailto:loisirs2@saintambroise.ca) ou par la poste au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0. Seules les personnes retenues seront contactées en entrevue.



### Animateur(-trice) de camp de jour

Salaire : 17,25 \$;  
Être âgé(e) de 16 ans et plus;  
Temps plein, du 26 juin au 18 août 2023;  
Entre 35 et 40 heures par semaine;  
Horaire variable pour les formations  
entre le 21 avril et le 17 juin 2023.

### Accompagnateur(-trice) spécialisé(e)

Salaire : 17,75 \$;  
Être âgé(e) de 18 ans et plus;  
Temps plein, du 26 juin au 18 août 2023;  
Entre 30 et 40 heures par semaine en  
fonction de l'horaire de l'enfant;  
Horaire variable pour les formations  
entre le 21 avril et le 17 juin 2023.

## PROGRAMME D'AIDE-ANIMATEUR

### 13 à 15 ans

Si tu es curieux de vivre une expérience en camp de jour, voilà une belle opportunité pour toi!

Pour soumettre ta candidature, tu dois être âgé de 13 à 15 ans, être résident de Saint-Ambroise-de-Kildare, aimer te retrouver en compagnie des enfants, être dynamique, responsable, prêt à relever des nouveaux défis et être disponible pendant au moins deux semaines, consécutives ou non, entre le 26 juin et le 18 août. La date limite pour déposer ta candidature et remettre le formulaire prévu est le vendredi 26 mai 2023 à 12 h. Pour plus d'information et pour le formulaire de candidature, consulte le [www.saintambroise.ca](http://www.saintambroise.ca) ou contacte le coordonnateur des loisirs au 450 755-4782, poste 103 ou par courriel à [loisirs2@saintambroise.ca](mailto:loisirs2@saintambroise.ca)

Ce sera l'occasion idéale pour acquérir de l'expérience de travail et peut-être même devenir animateur au cours des prochains étés!







## FRAUDES TÉLÉPHONIQUES ENVERS LES AÎNÉS

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit-fils, nièce, etc.), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.


**On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but? Vous mettre en confiance!

 **Raccrochez.** Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.


**Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**

 Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.

**On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP, dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie)?**

 **Refusez.** N'ayez pas peur de dire non et raccrochez. Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.

**Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (ex. petit-fils, nièce, etc.) en situation de détresse (ex. accident d'auto, détention, hospitalisation) et invoquant un besoin urgent d'argent? On vous demande de surtout n'en parler à personne?**

 **Méfiez-vous!** Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent. Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes.

Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis.

Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de rehausser la crédibilité de cette mise en scène.

### Pour signaler une fraude ou demander de l'aide

- Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou \*4141 (cellulaire)
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web ([www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au [www.centrefraude.ca](http://www.centrefraude.ca).



# Service de prévention des incendies



## RÈGLEMENT DE PRÉVENTION INCENDIE (2188-2021)

### Feux extérieurs

Nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur son territoire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Service de la prévention des incendies. **Notez qu'aucun permis de feu à ciel ouvert n'est délivré entre le 15 avril et le 15 octobre de chaque année.**

Avant d'effectuer un feu à ciel ouvert :

- Vous devez obtenir au préalable une autorisation, et ce, au moins 24 heures avant d'allumer un feu.
- Toute demande d'autorisation de feu à ciel ouvert doit être faite en ligne à l'adresse suivante : [www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/feu](http://www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/feu).
- Les seuls combustibles pouvant être utilisés sont des branches.

Toute demande sera refusée si l'endroit désigné est situé à l'intérieur du périmètre urbain, si les équipements nécessaires à l'extinction complète du feu sont absents sur le site, si l'indice de feu de forêt est à « extrême » pour le territoire visé, ou si une personne a déjà présenté 3 demandes à l'intérieur des 12 derniers mois.

### Autres conseils importants :

- Faites brûler du bois sec afin d'éviter les émissions de fumée pouvant nuire au voisinage.
- Vous devez assurer une surveillance du feu en tout temps.

Un foyer extérieur peut être utilisé sans l'obtention d'un permis, s'il répond aux conditions suivantes :

- Avoir unâtre d'un volume d'au plus 1 m<sup>3</sup> et reposer sur une surface incombustible;
- À l'exception de la façade, être entièrement cloisonné par des matériaux incombustibles ou des pare-étincelles conformes pour les foyers;
- Être équipé d'un pare-étincelles conforme;
- Être installé à au moins 4 mètres des bâtiments et des structures, à au moins 4 mètres des arbres, des haies et de tout autre matériau combustible;
- Être installé dans la cour arrière du bâtiment à une distance minimale de 4 mètres des limites de la propriété.

Un site de camping commercial peut déroger au présent article avec l'autorisation écrite du directeur du Service de la prévention des incendies.

## Bien se préparer en cas de sinistre

Vous êtes le premier responsable de votre sécurité! En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

**Comment se préparer?** En ayant en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les articles essentiels (idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un bac) qui vous permettront de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence et que vous pourrez emporter en cas d'évacuation.

### Votre trousse d'urgence devrait contenir :

- Eau potable (deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours)
- Nourriture non périssable (provisions pour au moins 3 jours)
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles (ayez aussi des piles de rechange)
- Lampe frontale ou de poche (ayez aussi des piles de rechange ou une lampe à manivelle)
- Briquet ou allumettes, chandelles
- Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.)
- Sifflet pour signaler votre présence aux secouristes
- Masques antipoussières pour filtrer l'air contaminé
- Carte routière ou GPS
- Boussole
- Lunettes de soleil, écran solaire
- Canif
- Petit coffre à outils
- Sac à dos
- Tente, sac de couchage, matelas de sol
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine
- Articles de toilette
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.)
- Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin)
- Sacs à ordures
- Bottes de randonnée pédestre
- Vêtements imperméables
- Vêtements de rechange

Les 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis.

## MERCI MILLE FOIS

Bonjour,

Je remercie grandement la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare d'avoir pensé à moi comme bénévole de l'année 2022.

### Fondation Mira

Ça fait 15 ans que je m'implique auprès de la Fondation Mira afin de venir en aide à des enfants autistes. Je vous remercie de venir porter au bureau municipal (850, rue Principale) vos cartouches à jet d'encre, laser et téléphone cellulaire. C'est avec cela que nous pouvons payer un chien Mira à des enfants autistes qui sont dans le besoin, dont certains qui vivent à Saint-Ambroise-de-Kildare. Je vous dis merci pour votre aide. Jusqu'à maintenant, nous avons pu donner 14 chiens Mira à ces enfants.

### Gâteaux aux Fruits Grant's

En parallèle, je vends aussi des gâteaux aux fruits dont les profits vont à la Fondation Mira. C'est un petit plus qui contribue également à dresser un chien Mira. La vente se fait à l'automne et ce sont les meilleurs! Merci à tous ceux qui sont là pour m'encourager.

## ENTRAIDE

L'Entraide communautaire souhaite remercier tous les citoyens qui ont soutenu la Guignolée du maire. Un gros merci également aux nombreux bénévoles qui ont rendu cet événement possible. Soyez assurés que nous faisons bon usage de vos dons!

### Collecte de sang

Ça fait déjà 25 ans que j'ai commencé les collectes de sang dans notre municipalité. Au départ c'était pour la Croix-Rouge avant que ça change de mains, quelques années plus tard, et que ce soit Héma-Québec qui prenne la relève avec beaucoup de nouveaux instruments. À titre d'exemple, nous devions, à l'origine, faire les collectes sur les deux étages de la salle municipale alors que maintenant, un seul plancher suffit amplement. Nous faisons 2 collectes par année, en février et novembre, et notre objectif est de recevoir un minimum de 60 donneurs à chaque fois.

Je dis un énorme MERCI à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour me venir en aide. Je dis merci à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare de nous prêter la salle communautaire, à la Fadoq de nous donner un coup de main, ainsi qu'à la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière. Merci aux donateurs de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.

Notre dernière collecte de sang était le 14 février 2023, c'était la Saint-Valentin. Merci d'avoir offert un cadeau en donnant, d'avoir offert un cadeau à ceux qui sont dans le besoin.

Donnez du sang. Donnez la vie.

Thérèse Chevrette

## CONCERT ROBERT LEBEL

**Auteur de chants religieux**

Au profit de la paroisse Sainte-Anne, en l'église de Sainte-Mélanie.

Le dimanche 7 mai à 14 h

Participer à cet événement, c'est s'offrir un oasis de paix et d'espoir au milieu des tumultes actuels.

Points de vente des billets : dépanneurs Saint-Ambroise et Sainte-Marcelline ainsi qu'au marché Tradition de Sainte-Mélanie.

Également au presbytère : 450 753-3055 ou auprès de vos marguilliers.

**Coût : 25 \$.**





# Communauté

## FADOQ

J'espère que vous avez passé un beau temps des Fêtes avec vos familles et amis. Le printemps est déjà à nos portes et nous avons de belles rencontres de prévues. Au moment de la parution de cet *Info-Kildare*, notre Dîner de la Saint-Valentin aura eu lieu, mais nous en avons d'autres à vous proposer :

**15 mars** : dîner de la Saint-Patrick;

**25 mars** : soirée de danse;

**5 avril** : repas à la cabane à sucre qui se tiendra à la cabane Jean Parent.

**22 avril** : soirée de danse;

**10 mai** : assemblée générale à 10 h.

Après la rencontre un repas sera servi aux membres qui auront assisté à notre AGA;

**27 mai** : dernière rencontre avec le souper fête des Pères et des Mères.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la présidente M<sup>me</sup> Lise Laferrière au 450 753-7345  
On se revoit ensuite à l'automne pour la reprise de nos activités le 6 septembre 2023!



## PATRIMOINE

Après 6 années en tant que présidente au sein du comité sur la conservation du patrimoine de Saint-Ambroise, je cède ma place à une nouvelle équipe de direction. M<sup>me</sup> Marie-Christine Lambany, en collaboration avec M<sup>me</sup> Johanne Ferland seront maintenant à la tête du comité.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine sont des défis grandissants dans une municipalité en plein essor comme la nôtre, le comité est donc toujours ouvert à la participation de nouvelles personnes intéressées par la préservation des témoins de notre passé.

L'histoire et le patrimoine vous intéressent? N'hésitez pas à nous contacter!

Christine Plante, membre du comité

## SCOUTS DE KILDARE - COLLECTE SAMEDI 15 AVRIL 2023

Les scouts passeront prendre vos bouteilles et canettes consignées entre 9 h et midi. Vous pouvez aussi les laisser sur votre perron si vous n'êtes pas à la maison lors de la collecte. SVP, ne pas mettre sur le bord de la rue, car il y a eu des vols lors de la dernière collecte. Il vous est aussi possible de venir porter le tout au garage municipal pendant les mêmes heures.

Vous n'avez pas de canette ou de bouteilles mais vous désirez tout de même nous aider? Nous prenons aussi les dons en argent et l'argent Canadian Tire!

Il y aura des patrouilleurs dans tous les secteurs pour veiller à la sécurité des enfants et s'assurer que tous les dons iront aux Scouts de Kildare. Aussi, toutes les voitures seront identifiées aux couleurs des Scouts afin d'être facilement reconnaissables.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Cathy Noury, au 450 759-6796.





## UN ACCÈS EXCLUSIF À LA CULTURE



**Centre culturel  
Desjardins**

Saviez-vous que les citoyens de Saint-Ambroise-de-Kildare âgés de moins de 18 ans peuvent obtenir 30 % de rabais à l'achat de billets de spectacles pour la série Famille du Centre culturel Desjardins?

C'est l'un des nombreux avantages offerts aux citoyens des municipalités partenaires du Centre culturel Desjardins! Réchauffez-vous cet hiver en profitant de spectacles qui sauront plaire à toute la famille, du farfelu *Le Bain* le 12 mars 2023 jusqu'au classique *Le Magicien d'Oz* le 28 mai 2023.

Si vous avez envie de continuer d'explorer le meilleur de la culture d'ici, le Centre culturel Desjardins saura vous offrir une expérience hors du commun, que ce soit en humour, en chanson, en théâtre ou même en cirque!



Pour découvrir la programmation complète, rendez-vous au [www.spectaclesjoliette.com](http://www.spectaclesjoliette.com)



Le moment est venu de vous inscrire avec le Club de Vélo du Grand Joliette. Des sorties le mardi soir, le jeudi soir et le dimanche matin! Plus de 90 sorties sont prévues!

Nous pédalons dans une des plus belles régions : celle-ci!

Pour des raisons de sécurité l'âge minimum est fixé à 18 ans. Plusieurs groupes de vitesse débutant à 20 km

Les vélos de route, les hybrides et les vélos électriques sont les bienvenus

### Tarifs

Jusqu'au 19 mars 2023 : 50 \$

Après le 19 mars 2023 : 60 \$

Pour inscription : [www.clubvelojoliette.ca](http://www.clubvelojoliette.ca)

### Important - Soirée de lancement 2023

15 mars, 18 h

Centre des arts et des loisir Alain Larue  
225 boul. Antonio Barrette, NDP



## UN SERVICE POUR VOUS!

Vous n'avez pas de véhicule, ou le vôtre est trop petit, et vous devez aller porter des encombrants, des branches, des matériaux, ou autre matériel dont vous n'avez plus besoin à l'écocentre?

Empruntez la camionnette 100 % électrique de la MRC de Joliette et ce, tout à fait gratuitement!

Pour plus d'informations, consulter le site web de la MRC de Joliette : [www.mrcjoliette.qc.ca](http://www.mrcjoliette.qc.ca)



## PROJET PILOTE POUR L'HÉBERGEMENT DE TRAVAILLEURS AGRICOLES TEMPORAIRES



À l'heure actuelle, plusieurs entreprises agricoles souhaitant obtenir l'aval de la Commission pour implanter des installations d'hébergement temporaire destinées aux TET ou aux TAS se tournent vers la déclaration de droit. Elles y invoquent l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), lequel permet l'implantation de tels hébergements en zone agricole, si tous les critères sont remplis. Or, pour bon nombre d'entreprises, cette démarche échoue et met en péril leurs activités agricoles et leur développement.



Par ailleurs, des lots sur lesquels une décision favorable à une demande à portée collective (article 59) a été rendue par la Commission ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une demande d'autorisation pour usage résidentiel.

C'est dans ce contexte que la Commission a mentionné, dans une décision rendue au dossier 426591 (Sylviplant inc.), qu'il était déraisonnable de rejeter une demande d'autorisation visant à loger des TET en présence d'une décision à portée collective.

Dans un souci constant de protéger le territoire tout en valorisant les actifs agricoles et les activités bioalimentaires, la Commission souhaite proposer une alternative aux entreprises qui remplissent certains critères.

Ainsi, la Commission déclarera recevable et acceptera de se saisir d'une demande d'autorisation pour l'implantation de ces hébergements temporaires malgré les dispositions d'une décision rendue en vertu de l'article 59 pouvant être en vigueur dans certaines MRC

En vigueur jusqu'au 30 septembre 2023, ce projet pilote permettra donc aux entreprises agricoles qui le désirent de déposer une demande d'autorisation visant l'implantation d'hébergements temporaires destinés aux TET et aux TAS.

Pour se prévaloir de cette alternative, la Commission doit être satisfaite du respect des critères suivants :

- La demande doit être déposée entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 septembre 2023.
- Les logements faisant l'objet de la demande sont dans des structures mobiles et sans fondation (ex. : maison mobile, roulotte de chantier).
- La demande doit viser l'hébergement d'au moins deux TET ou TAS qui partagent des lieux communs dans le même logement temporaire.
- La demande ne doit pas viser l'implantation de logements dans des bâtiments agricoles



Pour en savoir davantage sur ce projet pilote, connaître les conditions et la marche à suivre pour y participer, consultez le site Web à l'adresse :

[http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/autre\\_publication/projet-pilote-hebergement-travailleurs-agricoles-temporaires.pdf](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/autre_publication/projet-pilote-hebergement-travailleurs-agricoles-temporaires.pdf)

# Calendrier 2023

## Avril

**2**

Spectacle de Pâques  
et chasse aux cocos  
*\*inscription obligatoire*

**3**

Séance du conseil

**3 au 14**

Inscription activités printemps

**7 et 10**

Hôtel de ville fermé

**9**

Pâques

**15**

Collecte de bouteilles

**17 au 21**

Inscription camp de jour

## Mai

**1<sup>er</sup>**

Séance du conseil

**5**

Collecte d'herbes et feuilles

**6**

Journée verte et spectacle des  
Petits Bonheurs

**13**

Course école

**20 au 22**

Ventes de garage

**22**

Hôtel de ville fermé

**29**

Collecte des encombrants

## Juin

**1<sup>er</sup> au 5**

Drainage des conduites  
d'aqueduc

**8 au 12**

Drainage des conduites  
d'aqueduc

**5**

Conseil municipal

**17**

Fête de la famille

**26**

Début camp de jour

**28**

Cinéma en plein air

**REPOUSSEZ  
LES LIMITES**

**COURSE 13 MAI**

2023

AU PROFIT DU VOLET SPORT DE L'ÉCOLE  
NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX



Audrey McManiman  
Présidente d'honneur



Municipalité de  
Saint-Ambroise-de-Kildare

[www.saintambroise.ca](http://www.saintambroise.ca)

 Aimez-nous!



**Informations à venir**